



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 9 AVRIL 2018
COMPTE-RENDU

Conseillers en exercice : 20 - Présents : 16 - Votants : 17

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2018

Etaient présents : Mmes Isabelle BASTID (jusqu'à 20H45, heure de son départ) - Karine COUTURE Joëlle DURET - Chantal HENRY - Caroline LAMOUILLE - Bernadette PERRISSIN-FABERT Sylvie REMILLON - Sylvie ROUX

Mrs Henri CHAUMONTET - Jean-Pierre BOIS - Maurice DEMOLIS – Dominique GOLLIET (arrivé à 20H15 pour le vote de la question n°2 – délibération n°2018-030) - Arnaud HEURTAULT Dominique LOMBARD - Christophe SIBILLE – Philippe SIMONNET

Etaient excusées : Mmes Isabelle BASTID (à partir de 20H45, après le vote de la question n° 2 - délibération n° 2018-030) - Elodie MARECHAL - Aude NYCOLLIN

Etaient absents : Mrs Antoine BORDILLON - Samuel PACCARD

Pouvoirs : 2

Madame Isabelle BASTID a donné pouvoir à Madame Bernadette PERRISSIN-FABERT (à partir de la question n° 3 – pour le vote des délibérations n°2018-031, n°2018-032, n°2018-033).

Madame Elodie MARECHAL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe SIBILLE

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de rajouter une question à l'ordre du jour, en remplacement de la délibération n°2018-026 du 26 mars 2018 « *Finances – Demande de subvention au titre des amendes de police 2017 : approbation* ».

Après accord de l'assemblée, il donne connaissance de l'ordre du jour ainsi constitué :

- 1) **Approbation du compte-rendu de la séance publique du 26 mars 2018**
 - 2) **Commande Publique – Travaux d'aménagement Route de Longchamp : dévolution des travaux – résultat de la consultation du marché en procédure adaptée**
 - 3) **Personnel – Recrutement d'un agent contractuel : approbation**
 - 4) **Domaine et Patrimoine – Bilan Foncier 2017**
 - 5) **Finances – Demande de subvention au titre des amendes de police 2017 : approbation : annule et remplace délibération n°2018-026 du 26 mars 2018**
 - 6) **Questions diverses**
-

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Le procès-verbal de cette séance est adopté sans observation.

2) COMMANDE PUBLIQUE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT ROUTE DE LONGCHAMP : DEVOLUTION DES TRAVAUX – RESULTAT DE LA CONSULTATION DU MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE (DEL n°2018-030)

Exposé,

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement de voirie et d'équipements d'infrastructure publics, route de Longchamp, la Commune de Groisy et Energie et Services de Seyssel ont signé une convention constitutive de groupement de commande afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation.

La Commune de Groisy, représentée par son Maire, a été désignée coordonnateur du groupement et a en charge la procédure de consultation et d'attribution.

Les prestations sont décomposées comme suit :

Prestations	Maître d'ouvrage	Objet des travaux
Partie 1	Commune de Groisy	Aménagement de voirie
Partie 2	Energie et Services de Seyssel	Enfouissement des réseaux secs

Par délibération n°2018-005 du 5 février 2018, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux susvisé et autorisé le Maire a lancé la consultation du marché en procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Une première consultation a été lancée du 12 février au 6 mars et a été déclarée sans suite au motif d'une contradiction entre le règlement de consultation et le cahier des clauses administratives particulières. Il était fait mention de marché alloti au lieu de marché en lot unique.

Aussi, afin de corriger ces imprécisions, une nouvelle consultation des entreprises s'est déroulée du 7 au 19 mars 2018.

L'ouverture des plis des entreprises qui ont soumissionné a eu lieu le 19 mars 2018 en Mairie pour l'attribution du marché.

Après étude des offres, le maître d'œuvre ALP'VRD INGENIERIE a établi son rapport d'analyse des offres en fonction des critères de jugement (Prix : 50% et Valeur technique : 50%).

Maurice Démolis, Maire-Adjoint aux Travaux, expose à l'Assemblée les résultats de la consultation.

Six entreprises ont soumissionné ; une offre a été réputée non conforme.

Au vu de la sélection et du classement des offres, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise mieux-disante, à savoir EUROVIA ALPES SAS 74330 POISY pour un montant de 468 441,70 € HT avec la répartition suivante :

Partie 1 Aménagement de Voirie, sous maîtrise d'ouvrage Commune : 345 264,30 € HT

Partie 2 Enfouissement des réseaux secs, sous maîtrise d'ouvrage Energie et services de Seyssel : 123 177,40 € HT.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE,

- d'approuver la réalisation de travaux susvisés,
- d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA ALPES SAS pour un montant de 468 441,70€ HT,
- d'autoriser le Maire à signer le marché pour la partie 1 d'un montant de 345 264,30 € HT.

3) PERSONNEL – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL : APPROBATION (DEL n°2018-031)

Dans le cadre de la réorganisation des services techniques suite au départ en retraite d'un adjoint technique, le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste de contractuel pour vacance temporaire d'emploi d'une durée d'un an.

A cet effet, il conviendrait de recruter, un contractuel à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-2, modifié par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 notamment l'article 40,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de créer un poste d'agent contractuel à temps complet pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} juin 2018,
- de fixer la rémunération sur la base de traitement d'un adjoint technique IM 330.

4) DOMAINE ET PATRIMOINE – BILAN FONCIER 2017 (DEL n°2018-032)

Vu les dispositions prévues par la loi 95-127 du 8 février 1995 et la circulaire interministérielle du 12 février 1995,

Vu l'article L2241-1 du CGCT modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le rapport qui suit.

ACQUISITIONS / CESSIONS / ECHANGES

NATURE	N° DELIBERATION	REFERENCES CADASTRALES	LIEU	NATURE ET SURFACE	NOM DU CEDANT	CONDITIONS FINANCIERES	DATE DE L'ACTE
Acquisition	DEL 2017-011 du 6/02/2017	D2875	LE PLAT	Pré 213 m²	Consorts TISSOT	7330 €	2/5/2017
Acquisition	DEL 2017-025 du 27/03/ 2017	D2887	GRAND CHAMP	66 m²	Mrs BOCHER/LUCIN	3 300 € 50€ le m²	4/10/2017
Acquisition	DEL 2017-026 du 27/03/2017	D941	485 ROUTE DU CHATEAU	Maison	NICOLLIN Patrick	200 000 €	12/10/2017
Acquisition	DEL 2017-023 du 27/02/2017	E2052	LES GOTALLLES	40 m²	Indivision BAUDEL-DEVILLE et BAUDEL Sophie	1 200 € 30 € le m²	16/10/2017
Acquisition	DEL 2017-044 du 2/05/2017	D2829 – D2832 D2833	LONGCHAMP	43 m²	DUFOURNET Marie-Thérèse	215 € 5 € le m²	28/11/2017
Acquisition	DEL 2017-027 du 27/03/2017	D206-D212- D213-D224- D228-D234- D239-D1595	SUR LES DANFIRES	Bois 11 649 m²	Consorts NICOLLIN	7 960 €	11/12/2017

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL, à l'unanimité,

ADOpte le bilan foncier 2017.

Question de Jean-Pierre BOIS, Maire-Adjoint : il demande si les frais de notaires sont compris dans le tableau exposé. La Directrice Générale des Services répond qu'ils sont en sus.

5) FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2017 : APPROBATION - ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2018-026 DU 26 MARS 2018 (DEL n°2018-033)

Exposé,

Le Maire rappelle que par délibération n°2018-026 du 26 mars 2018, le Conseil Municipal a délibéré pour l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police. Une erreur matérielle ayant été constatée, il convient de délibérer à nouveau.

Dans le cadre du financement des opérations de sécurité routière, le Conseil Départemental alloue aux Communes une dotation au titre du produit des amendes de police.

A cet effet et afin de renforcer la sécurité routière, la Commune envisage de poursuivre les actions menées au cours des exercices précédents et de réaliser les travaux suivants :

Autres opérations de sécurité :

Afin de sécuriser les déplacements piétons et notamment les trajets des enfants du hameau de Longchamp en direction du collège ou de l'arrêt bus bordant la RD2, la Commune envisage, dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de Longchamp, de calibrer la chaussée, de mettre en œuvre des équipements de sécurité type écluse, plateau... et de créer un trottoir entre le giratoire de Longchamp et l'arrêt bus existant sur 400 mètres linéaires environ.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 421 839 € HT.

La répartition du financement des travaux pourrait être assurée comme suit :

Autofinancement communal :	328 472 €
FDDT 2018 (aide sollicitée) :	84 367 €
Amende de police (30% du montant HT plafonné à 30 000 €) :	9 000 €

Pour le financement de cette opération, il conviendrait de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du produit des amendes de police 2017 dans le cadre de ce critère d'éligibilité.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE,

- d'adopter l'avant-projet présenté,
- d'approuver le financement de cette opération,
- de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental une dotation de 9 000 € au titre du produit des amendes de police.

6) QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fin de séance : 21h30



Le Maire,
Henri CHAUMONTET